



VAYAKEL PARACHAT CHEKALIM

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"

054 976 54 17



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

« Vous ne ferez point de feu dans aucune

de vos demeures en ce jour de repos. » (Chémot 35; 3)

Sur ce verset, le Rav 'Haïm Schmoulevitch Zatsal nous rapporte un enseignement du Zohar qui fait une allusion au feu de la colère, au feu de la Makhloket, le jour du Chabat.

La Makhloket de la veille du Chabat, celle qui rentre dans nos demeures sans avoir été invitée, créatrice ou source de discordes dans les foyers en cette veille de jour si saint, est souvent causée par de petites choses dont les dégâts, malheureusement, peuvent être très lourds, jusqu'à gêner tout le Chabat. La Torah nous met en garde contre cette mauvaise mida si destructrice qu'est le Ka'ass, la colère.

Les paroles des Sages au sujet du Ka'ass sont très nombreuses. Évidemment, la colère est interdite tout au long de la semaine, et pas seulement le Chabat, et elle n'est pas uniquement interdite à cause des dégâts qu'elle cause sur les relations humaines, ou encore sur la santé physique et morale de celui qui s'emporte, elle entraîne aussi de lourds décrets dans le Ciel. Essayons d'analyser le comportement de celui qui est prêt à tout « Ka'asser ».

NE KA'ASSEZ PAS TOUT...

Quelle est la nature de ce mal, sa cause et son remède ? Sa nature est évidemment mauvaise.

Dans le Sifteï 'Haïm du Rav Friedlander Zatsal, nous pouvons lire une explication du Maharal de Prague provenant de Netivot Olam, qui démontre qu'il y a une différence fondamentale entre la colère et les autres interdits de la Torah.

D'habitude en effet, deux raisons peuvent entraîner l'homme à commettre une Avéra : le Yetser Hara', et le "profit matériel" que la Avéra procure. Par exemple, le fait de manger une belle tranche de charcuterie non caché assouvirait une envie, et procurerait aussi une jouissance.

C'est cette envie développée par le Yetser Hara', qui aura attiré la personne jusqu'à la faire fauter.

Suite p3



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Notre Paracha traite des dons pour le Sanctuaire dans le désert. Nous sommes le lendemain du Yom Kippour, Hachem a donné son Pardon pour la faute du veau d'or. Moshé réunit (Vayakhel) alors le Clall Israël pour faire un appel aux dons en vue de la construction du Michkan. Attention, il ne s'agissait pas d'un impôt obligatoire, chacun donnait suivant l'élan de son cœur. Qui ne voulait pas faire une résidence pour D.ieu ? La communauté répondit présente, et apportera de l'or, de l'argent, l'airain de la laine etc... Les artisans se mirent à l'œuvre et fabriquèrent la tente Sainte "Ohel Moéd" et tous les objets consacrés. Cette Paracha montre une chose : l'importance du Michkan à l'époque du désert. Cet Ohel Moéd, sacré, représentait la résidence Divine de Hachem sur terre. De là, la Parole Sainte sortait d'entre les deux chérubins au-dessus de l'Armoire sainte et enseignait les différents Mitsvots et précisait les nombreux détails des commandements déjà reçus au Mont Sinai.

Pour nous, cela montre l'importance de la Thora et des Mitsvots dans la vie communautaire, car cela vise à faire régner la présence Divine dans le monde, afin d'amener la bénédiction sur les hommes et sur la terre entière. Et de nos jours, du fait de nos nombreuses fautes, il n'existe plus de Temple, et les Cohanims ne s'occupent plus de faire expier les fautes des Bné Israël pour d'éviter les punitions. Cependant, l'étude désintéressée des Bahourims et des Avréhims est le gage que la sainteté de D.ieu perdure sur terre et protège Son peuple (malgré toutes les tensions internationales).

Le Hatham Soffer enseigne un Hidouch (nouveau). Lorsque D.ieu a ordonné la construction du Michkan déjà dans la Paracha Térouma, il est

L'ARGENT A OUI DE L'ODEUR!

dit : "Vous prendrez pour Moi (Hachem) un prélèvement (présent) etc...". Les commentateurs demandent pourquoi le verset emploie l'expression "Vous prendrez" au lieu de "vous donnerez". La réponse connue est de dire : puisque toutes les richesses de ce monde appartiennent au Tout Puissant, car c'est D.ieu qui le véritable propriétaire de tout l'or et l'argent du monde (n'est-ce pas ?) comme le proclame le verset dans Téhilim, "A moi, l'or et l'argent dit Hachem",

donc lorsqu'un homme fait un don, il donne une part qui appartient déjà à D.ieu. C'est-à-dire que dans le judaïsme, les richesses sont perçues comme un dépôt, provenant du Ciel. Il se peut qu'un homme riche ait un mérite particulier, pour avoir droit à un surplus, cependant parfois le contraire est vrai ! Un patrimoine pourra être octroyé à un quidam afin de lui "payer" ici-bas le salaire des quelques bonnes actions qu'il aurait faites durant ses quarante premières années sur terre afin que lorsqu'arrivera le jour du grand jugement, il soit démuné de tout mérite que D.ieu nous en préserve. Comme dit le verset "Il existe une richesse qui est octroyée à son propriétaire pour son malheur". Bar Minan.

Le Rav, Hatham Soffer, rajoute sur cet enseignement, que puisque tout provient de D.ieu, nécessairement lorsqu'on l'on fait des dons, pour les affaires Saintes, on ne donne en réalité que la bonne intention de son cœur, c'est la seule chose qui nous appartienne véritablement. Lorsque la Thora dit "vous prendrez", il s'agit des bonnes pensées, qui accompagnent notre don, qui sont offertes au Créateur. De plus, les Sages enseignent que Bétsalel, fils de Ouri Ben Hour de la tribu de Yéhouda l'artisan en chef qui dirigea la construction du Sanctuaire, discernait derrière chaque offrande l'intention de son propriétaire. D'après la pureté de son cœur, il dirigeait le présent l'or, l'argent etc., vers les objets du Temple plus ou moins consacrés. **Suite p2**





Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Lorsque la pensée était d'une grande pureté, l'offrande allait pour la construction du Candélabre, ou encore pour la Table de préposition et ainsi de suite.

Et si on parle bonne intention je finirai par une anecdote rapporté par le Rav Zilberstein Chlita. Il s'agit de six Bahourims de la Yéchiva de Philadelphie aux USA qui, à l'approche de Pourim firent le tour des donateurs potentiels et habitués pour les besoins de la Yéchiva. Les élèves frappèrent à la porte d'une belle villa. Le propriétaire comprit le motif de leur venue et leur soumit cette idée saugrenue : "Si vous sautez dans ma piscine tout habillé, à chaque Bahour je donnerais la somme de 1000 dollars." Les élèves se concertèrent et décidèrent de sauter dans la piscine. Chose faite, ils récoltèrent comme convenu un chèque global de 6000 dollars. Les élèves revinrent à la Yéchiva avec ce gros chèque en poche et le tendirent fièrement à leur Roch Yechiva, le Gaon Rav Elyahou Schwé Zatsal. Le Rav fut étonné de la somme et leur demanda comment ils avaient réussi à rapporter une telle somme ? Les élèves lui expliquèrent qu'ils ont été jusqu'à sauter dans la piscine car il s'agissait de relever le défi du donateur... Le Roch Yéchiva avait une mine grandement attristée et déchira de suite le chèque devant les élèves étonnés. Il dit : "En aucune façon une Yéchiva ne peut être construite sur un pareil don. Je refuse de prendre cet argent qui provient d'un manquement aux honneurs dus aux Talmidé Hahamims".

La question que je poserais est de savoir si ce nanti est quitte de son vœu

L'ARGENT A OUI DE L'ODEUR!

(de donner à la Yéchiva), puisqu'au final l'argent n'arrivera pas dans les caisses de l'institution vénérable ?

La réponse que je propose est que dans toute Mitsva il est nécessaire d'avoir de bonnes intentions dans son accomplissement. Dans la plupart des cas, même si on n'a pas toutes les bonnes pensées nécessaires (comme faire le Dvar Thora du Shabbat devant la famille pour montrer à tout le monde sa grande connaissance ou faire une longue prière devant ses copains, pour être appelé le "Tsadiq" de la bande etc..), il reste que notre Mitsva ne perd pas son statut "Mitoch Chélo Lichma (Ba Lichma)/ Pessahim 50). Toutefois lorsque notre intention aspire à tout le contraire, par exemple prononcer en public des paroles de Thora avec la seule intention de rabaisser une personne importante aux yeux du public, ce conférencier aura perdu entièrement la Mitsva (il aurait été préférable qu'il discoure dans les salles des facs et pas à la synagogue). Donc, d'après cela, ce nanti (malappris) de Philadelphie qui s'est moqué des Talmidim, a perdu le mérite de la Mitsva. Et il semble, que vis à vis de Hachem son vœu perdra son statut. Le Rav Zilberstein termine en disant que s'il veut expier sa faute (car dénigrer les Talmid Hahamims est une grave faute, c'est rabaisser la Thora et Hachem que D.ieu nous en préserve), il devra refaire un chèque du même montant, et plus encore afin d'expier, peut-être son premier acte. Qu'Hachem nous garde de tels comportements.

Rav David Gold



Dites moi Rav pourquoi...

POSEZ TOUTES VOS QUESTIONS AU RAV

LE SYMBOLE DU DEMI-CHÉKEL – MA'HATSIT HACHÉKEL

Nous avons l'usage d'offrir avant Pourim l'argent du « Zéh'er Lémah'atsit Ha-Chékel » (l'argent qui « symbolise le demi-Chékel ») que tout le peuple d'Israël donnait à l'époque du Beth Ha-Mikdach.

Nous avons la tradition de récolter cet argent le soir de Pourim à la synagogue avant la lecture de la Méguila, comme nos maîtres l'enseignent (traité de Méguila 13b):

Il était dévoilé devant le Créateur du Monde qu'Hamann allait offrir des Chékalim pour l'extermination d'Israël, et c'est pourquoi Hachem a ordonné la Mitsva de donner le demi-Chékel, afin que les Chékalim d'Israël devancent les Chékalim d'Hamann.

Cependant, chacun est autorisé à s'acquitter de ce devoir quand il le désire avant Pourim.

Ne pas nommer cet argent «Mah'atsit Ha-Chékel» (demi-Chékel)

Les décisionnaires écrivent qu'il faut veiller à ne pas nommer cet argent « MAH'ATIST HA-CHÉKEL » (« DEMI-CHÉKEL ») mais plutôt « ZÉKHERE LÉ MA'HATIST HACHÉKEL » (« symbole du demi-Chékel ») car il faut craindre que l'on ne puisse offrir cet argent ailleurs qu'au Beth Ha-Mikdach comme le « MAH'ATIST HA-CHÉKEL » lui-même qui est interdit à tout profit, on ne pourra donc plus le donner à des nécessiteux.

Cette vigilance est mentionnée dans les propos des Guéonim:

« Le fait que l'on publie dans vos contrées le paiement des Chékalim (en nommant l'argent de la Tsédakka « demi-Chékel »), n'est pas une bonne attitude, car il est à craindre que l'on ne puisse plus tirer profit de cet argent. » Par conséquent, il est juste de dire seulement « Zéh'er Lémah'atsit Ha-Chékel » (l'argent qui « symbolise le demi-Chékel »), et s'écarter ainsi de toute crainte.

Quelle est la somme exacte que l'on doit donner pour le « Zéh'er Lémah'atsit Ha-Chékel »?

Il faut donner une somme qui correspond à la valeur de 10 g d'argent pur (même un peu moins). Cependant, une personne dont la situation financière est difficile peut se contenter de donner 1 pièce de monnaie en souvenir du demi-Chékel, par exemple, un demi-Chékel en vigueur de notre époque (ou 50 centimes d'Euros en France).

Les femmes doivent également donner en souvenir du demi-Chékel.

Il est bon de donner aussi pour les enfants en bas âge (en dessous de 13 ans pour un garçon et en dessous de 12 ans pour une fille).

Certains donnent également pour les bébés dans le ventre de leurs mères (Torat Ha-Mo'adim).

À qui faut-il donner cet argent?

Il faut donner l'argent en souvenir du demi-Chékel aux nécessiteux. Le Gaon Rabbi H'aïm PALLAG' l z.t.s.I écrit dans son livre Roua'h H'aïm (chap.694 note 2) qu'il faut donner cet argent à des Talmidé H'ah'amim (des érudits dans la Torah) qui font preuve d'assiduité dans l'étude de la Torah et dont la situation financière n'est pas bonne. Ce

don est une Tsédakka très importante.

Celui qui s'efforce de soutenir financièrement les Talmidé H'ah'amim, afin de relever le prestige de la Torah et de ceux qui l'étudient, méritera de voir le prestige d'Israël.

Comme nos maîtres le disent dans la Guémara Bava Batra (10b):

Grâce à quoi se relèvera le prestige d'Israël? Grâce à Ki-Tissa (la Paracha où est mentionnée cette Mitsva de donner le demi-Chékel).

L'avis des trois pièces

Le RAMA écrit (chap.694) qu'il est bon de donner la somme de correspondante au symbole du demi-Chékel en 3 pièces, en rappel aux termes répétés 3 fois dans le verset « offrande pour Hachem » (« Téroura Lachem »). Cet usage est cité également par le Gaon Rabbi H'aïm FALLAG'I, ainsi que par notre saint maître le Rav z.t.s.I dans son livre H'azon Ovadia-Pourim (page 103).

Ce don devra être effectué jusqu'au 22 Mars 2024 (avant la lecture de la Méguila) Pensez à donner cette somme (7 euros ou 26 shekel) pour chaque membre de la famille, même les enfants en bas-âge, et pour vos proches qui ne le feront pas. Votre don servira à soutenir des érudits en Torah.

Accomplissez cette Mitsva en cliquant-ici

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat"

veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

La guérison complète et rapide de **Mordekhai Zeev ben 'Hanna** parmi les malades de peuple d'Israël

La réussite spirituelle et matérielle de **Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha**

La réussite spirituelle et matérielle de **Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouina Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha**

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

La guérison complète et rapide de **TOUS LES SOLDATS BLESSES** parmi les malades de peuple d'Israël

La guérison complète et rapide de **'Hanna bat Chochana** parmi les malades de peuple d'Israël

Par contre, le Ka'ass a cela de particulier qu'il ne procure aucun profit physique, ni matériel, ni social. Et même au contraire, l'homme en arrive parfois à déchirer ses vêtements ou à casser des objets sous son emprise.

La colère ne procure aucun bienfait, elle n'est que néfaste, et génératrice de problèmes conjugaux, familiaux ou sociaux. Pourtant, l'homme a suivi le Yetser Hara' comme pour la belle tranche de charcuterie !

Le Maharal appelle la colère : le Yetser Hara' léchem Yetser Hara' (le mal pour le mal). Le moment de colère est repérable au fait que le mal fait alors partie intégrante de notre être, le corps prend le dessus sur la pensée qui n'a plus aucun contrôle.

Le Yetser Hara' est alors comme un d.ieu étranger qui nous a pénétrés, et notre état est comparable à l'idolâtrie.

Cela s'accorde avec l'enseignement de la Guémara (Nédarim 22b) qui dit : « tout celui qui se met en colère ressemble à celui qui commet la faute de l'idolâtrie. »

Les causes du Ka'ass seront également son remède. Si le Ka'ass est le

mal pour le mal, alors il faudra lui faire face avec le bien pour le bien.

La colère, c'est l'expression d'une blessure interne, et d'une incompréhension de notre interlocuteur. La colère est déclenchée par un affront, une atteinte à notre personne ou à notre dignité, et c'est donc l'impatience et l'orgueil, gonflés à outrance, qui vont provoquer une explosion. Même si corriger une mauvaise Mida peut prendre toute une vie, nous avons au moins le devoir de la réduire ou de la faire taire, en attendant d'y parvenir. Comment ?

Par la création d'une autre Mida, qui prendra le dessus en nous et s'imposera comme nouveau capitaine du navire.

Nous écraserons la colère par un puissant développement d'amour du prochain, de patience et d'écoute de l'autre.

La potentielle colère sommeillera toujours en nous, mais se fera dès lors plus discrète, intimidée par nos nouvelles Midos, à qui nous aurons offert une large place en notre cœur, à force de s'empêcher de médire, à force de faire la Tsédaka, de rendre visite aux malades, de remonter le moral, etc, etc...

Rav Mordékhai Bismuth ☎ 054.841.88.36



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

«Puis vinrent tous les hommes aux cœurs élevés» (35-21)

Imaginons que nous vivons actuellement dans un pays non démocratique. Imaginons que nous vivons dans un pays dont le pouvoir en place est la monarchie absolue et que le Roi est tout puissant. Il s'agit de l'un de ces Rois qui peuvent selon leur volonté, élever un homme jusqu'au sommet et l'enrichir sans limite, puis soudain le roi ordonne de le pendre à un arbre haut de cinquante ams. Les anges qui sont supérieurs à ces rois prononcent sur eux la bénédiction suivante: "Une partie de son honneur, Il l'a partagé avec des êtres de chair et de sang".

Imaginons que le roi demande de créer une statue en or massif le représentant, incrustée de pierres précieuses et de perles rares. Cette statue deviendrait un site de pèlerinage et de cérémonie pour glorifier son pouvoir. Elle symboliserait la magnificence de son nom et sa grandeur, et celui qui l'honorera ainsi recevra la gratitude et l'estime du roi.

Cela nous viendrait-il à l'esprit de nous présenter pour créer cette statue ?

Il ne s'agit pas de surveiller le bon déroulement du travail et d'être le directeur responsable du projet, ceci, tout le monde est prêt à le faire. Il s'agit de prendre un marteau et un scalpe, souder et polir, former et développer, sans avoir eu au préalable d'expérience, de notion ou de connaissance dans ce domaine ! Mais sachant que l'honneur et la gloire du roi sont ici en jeu, si le résultat n'est pas satisfaisant et qu'elle a de nombreux défauts, cela portera atteinte à l'image du roi, à son honneur, et son nom risque d'être méprisé aux yeux du peuple !

Nous serons donc prudents et agirons selon la devise suivante de nos sages: "Qui est intelligent ? Celui qui connaît sa place"; nous ne nous précipiterons pas de porter la couronne qui ne nous sied pas afin de ne pas mettre notre tête en danger...

Mais ce n'est pas du tout ainsi que se comportèrent les contemporains du Tabernacle ! Le Créateur, Grand, Fort, et Redoutable, ordonna de lui construire un endroit pour Sa résidence. Cela requiert évidemment des exécutions raffinées et compliquées à l'aide de bois et de métal, d'or, d'argent, et de cuivre. Il faut rajouter du tissage artistique. Ceux qui requièrent cet ordre n'étaient autres que les anciens esclaves hébreux d'Egypte qui furent libérés un an seulement auparavant. En Egypte, ils travaillaient avec des matériaux de construction grossiers et exécutaient tous les travaux des champs sans l'aide de techniques modernes. Aucun d'eux n'avait appris à l'artisanat du bois, ou le métier d'orfèvre, diamantaire, tisserand, tanneur, ou batteur du métal. Comment devinrent-ils professionnels dans ces domaines spécialisés ?

La Torah répond ainsi: "Puis vinrent tous les hommes aux cœurs élevés". Le Ramban commente: "Personne n'avait reçu l'enseignement adéquat nécessaire à l'exécution de ces travaux spécialisés. Pourtant, ils découvrirent qu'ils possédaient un don naturel pour mener ce projet à bien et ils se présentèrent le cœur exalté devant Moché afin d'accomplir la volonté divine: "Je ferai tout ce que mon maître dira !"

Comment leurs cœurs se sont-ils exaltés ? Comment n'eurent-ils pas

LA SINCÉRITÉ DU CŒUR

peur de l'échec de leur initiative et de la colère qui s'abattraient sur eux ?! La réponse est simple: s'il s'agissait d'un roi de chair et de sang, ils n'auraient pas osé proposer leur candidature car ils n'avaient ni les connaissances professionnelles adéquates ni l'expérience professionnelle requise pour le travail. Ils n'auraient pas pu concevoir une statue, le résultat aurait été un morceau sans aucune forme ayant pour conséquence la colère du roi.

Mais en se dévouant pour travailler en faveur du Roi du monde, la règle suivante s'applique: c'est l'élan du cœur qui est décisif. A partir du moment où Il constate leur sincère volonté et leur générosité de cœur, Il leur accordera tous les talents nécessaires, les connaissances ainsi que la maîtrise de leur profession, rien ne leur manquera !

En effet, tout lui appartient, tout vient de sa force, c'est Lui qui nous donne les forces de réussir, et rien ne peut lui résister !

Ainsi, c'est bien ce qu'il s'est produit: le tabernacle fut construit dans toute sa splendeur, il n'a jamais eu son pareil au monde !

Nous savons que la Torah est éternelle et ses enseignements sont valables pour toutes les générations. Cette paracha et le sujet que nous traitons portent un enseignement actuel, pour tous les hommes à toutes les générations.

Comme on le sait, le tabernacle vient symboliser celui qui se trouve dans l'intimité de l'homme que ce dernier doit se créer. Il doit faire une place à la présence divine dans son cœur. Ce tabernacle intérieur est comme le Saint des Saints: c'est le cœur de l'homme, comme le précise le Zohar. Dans le

cœur, il faut placer les tables de la loi et la Torah. Le Candélabre (ménorah) désigne la lumière de la sagesse, tandis que l'Encens (la "kétoreset") représente les bons traits de caractère. La Table (choul'han) symbolise l'honnêteté financière tandis que le Bassin d'ablution (Kior) désigne la volonté d'évincer le mal. Chaque ustensile a son symbole et son message.

L'homme peut être amené à penser: quelle est ma force ? Comment arriver au sommet ? Comment décoller ? Comment construire mon tabernacle intérieur et y faire entrer l'arche sainte ainsi que les tables de la loi ? Comment créer mon candélabre d'or pur, des pensées pures et raffinées, une pensée construite et cohérente selon la sagesse de la Torah ?

Nous ne possédons ni les connaissances vitales ni l'expérience requise, nous nous sentons petits et faibles, nous n'avons pas les forces ni le courage.

Cette paracha vient nous enseigner que si nous le désirons sincèrement et que nous décidons vraiment, si nous nous présentons devant le Rav en déclarant honnêtement: "je vais faire tout ce que vous m'enseignerez", alors nous recevrons les forces adéquates du Ciel ainsi que l'aide divine, la connaissance et le savoir ainsi que tout ce qui est nécessaire à la construction de notre tabernacle intérieur qui sera rayonnant de splendeur et entièrement parfait. En effet, souvenons-nous que D. ne désire que notre "cœur" sincère et pur! (Tiré de l'ouvrage Mayane HaChavouva)



"Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

« **Moché convoqua toute la communauté des enfants d'Israël.** » (Chémot 35, 1)

Au sujet de l'interprétation de Rachi selon laquelle le rassemblement général du peuple avait lieu le lendemain de Kippour, le Kli Yakar explique ce qui suit. Cette mitsva de hakhel avait pour but de cultiver la paix entre eux. Du fait que Moché désirait leur annoncer la construction du tabernacle, dans laquelle ils s'associeraient tous, il était au préalable nécessaire de les rassembler afin d'en faire un bloc uni. Or, de nombreuses querelles ayant ponctué leurs campements, comment était-il possible de les rassembler ?



C'est pourquoi Moché eut l'idée ingénieuse de le faire le lendemain de Kippour, car, en ce jour, la paix et l'unité règnent parmi le peuple. Ce climat propice facilitait cette tâche.

« **Toute la communauté des enfants d'Israël se retira de devant Moché.** » (Chémot 35, 20)

Le Or Ha'haïm explique l'insistance du verset sur le fait que les enfants d'Israël se retirèrent « de devant Moché », milifné Moché. Connaissant l'aspiration profonde de ce dernier d'accomplir les mitsvot ainsi que sa grande richesse, ils craignaient qu'il n'apporte lui-même tout le nécessaire au tabernacle. Aussi, s'empressèrent-ils de chercher leurs donations, afin de parvenir à le précéder, ce que laisse entendre le terme milifné, pouvant aussi être compris dans le sens de lifné, avant.

« **Il l'a rempli d'un souffle divin ; d'habileté, de jugement, de science.** » (Chémot 35, 31)

Au sujet de Bétsalel, il est dit que D.ieu « l'a rempli d'un souffle divin ; d'habileté, de jugement, de science ». Quelques versets après, le texte ajoute : « Il l'a aussi doué du don de l'enseignement. » A priori, cette dernière précision semble superflue, puisque, si quelqu'un a été doté d'habileté et de jugement, il est sans doute capable de trancher la halakha.

Rav Yossef Binyamin Vosner explique au nom de son grand-père, Rav Chmouel Halévy Vosner zatsal, qu'on peut en déduire un principe fondamental : l'intelligence d'un homme n'implique pas forcément son aptitude à se prononcer en matière de loi. Cette faculté, obligeant à tenir compte de tout, nécessite une brakha à part entière.

Il ajoute que les gens ont l'habitude de dire, sur le mode humoristique, que la maîtrise de la cinquième partie du Choul'han Aroukh, en l'occurrence la conduite adéquate à adopter envers autrui, est aussi nécessaire pour trancher la loi. Quant à lui, il affirme avoir eu l'occasion d'apprendre, au fil des ans, la sixième partie, à savoir le comportement requis à l'égard de ceux qui ne sont pas des hommes...



Savez-vous pourquoi?

L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE POURIM

« **C'est pour cela qu'ils appelèrent ces jours Pourim, du fait du Pour (tirage au sort)...** » (Esther 9;26)

Le mot « Pourim » est perse et non hébraïque. Le Hatam Sofer explique que le choix du perse plutôt que de l'hébreu a pour but de faire connaître à tout le monde la grandeur du miracle pendant l'exil perse.

Il est écrit dans la Méguila (3;7) : « Pendant le premier mois, celui de Nissan, pendant la douzième année du règne de A'hachvéroch, un Pour, c'est-à-dire un tirage au sort, fut fait devant Haman, d'un jour à l'autre et d'un mois à l'autre, il désigna le douzième mois, celui d'Adar. »

Pourquoi le nom de Pourim est-il au pluriel ? Il est pourtant écrit : « un Pour, c'est-à-dire un tirage au sort ». Il n'y a eu qu'un seul Pour !

Le Alchikh explique que Haman, qui avait l'habitude de tirer au sort pour déterminer le cours de ses actions, avait dans un premier temps tiré la date du 14 Nissan. Mais ce jour-là étant de trop bon augure pour tous les juifs, il décida donc d'organiser un second tirage au sort.

Rabbi Yonathan Eibeichitz demande pourquoi la Méguila emploie ce langage redondant : « ... d'un jour à l'autre et d'un mois à l'autre... ».

Le tirage au sort est en fait double :

Dans un premier temps, Haman préparait 354 bulletins numérotés de 1 à 354, les chiffres qui correspondent au nombre de jours du calendrier lunaire.

Dans un second temps, il préparait 12 bulletins supplémentaires où était inscrit le nom de chacun des mois de l'année (Nissan, Iyar, Sivan, Tamouz...).

Il procédait ensuite au tirage au sort, qui devait être logique. Par exemple, si le premier bulletin tiré était le 25 [qui correspond au 25ème jour de l'année, c'est à dire le 25 Nissan] et que le second est le bulletin « Tamouz », le tirage n'était pas cohérent.

Mais lors du tirage au sort qui allait déterminer le jour du décret funeste, les deux bulletins furent en cohérence totale, comme il est dit : « ... d'un jour à l'autre et d'un mois à l'autre, il désigna le douzième mois, celui d'Adar. »

L'ouvrage « Tal Hachamayim » du Rav Réfaël Blum cite Rabbi Lévy Yits'hak de Berditchov qui explique la bénédiction de « bayamim hahem bazémane hazé » (à cette époque, à ce moment-là). A chaque époque de l'année, lorsque arrive une fête où avait lieu une délivrance « bayamim hahem », la même influence de miracle se réveille « bazémane hazé », et l'on peut en bénéficier.

Cela explique pourquoi le nom de Pourim est au pluriel et pas au singulier : le

« Pour » qui a eu lieu autrefois se réveille chaque année avec son influence. C'est un « Pour » répétitif, donc exprimé au pluriel.

Pourquoi ont-ils nommé la fête du nom de Pourim, en souvenir du Pour ? On nomme en général une fête d'après le nom de la victoire ou d'un fait agréable, mais pas d'après la cause d'un décret. Aussi, nous pouvons dire que ce tirage au sort n'est qu'un détail de l'histoire générale de Pourim.

Cette question est soulevée par de nombreux commentateurs. Essayons de trouver les raisons et l'étymologie de Pourim. Dans l'ouvrage « 'Hout chel 'hessed » il est expliqué que c'est ce tirage au sort qui est à l'origine de la délivrance. En effet, d'après les règles de la nature, un homme qui désire se venger de son ennemi et a la possibilité de le faire ne repoussera cette occasion pour rien au monde. Pourtant, nous voyons que lorsque Haman se rendit chez le roi A'hachvéroch pour lui faire part de son projet d'anéantir tous les juifs, le roi consentit sans aucune réserve. Il aurait donc été tout à fait logique et compréhensible que Haman le réalise immédiatement. Mais celui-ci décida [parce qu'Hachem le mit dans son cœur] d'organiser un tirage au sort pour déterminer la date de ce décret final.



Heureux de voir la date du 13 Adar, mois où Moché Rabéno quitta ce monde (Haman n'avait pas pris en compte que ce mois était aussi celui de la naissance de Moché Rabéno), il vit là un mauvais augure pour les juifs. Mais surtout, ce fut une date 11 mois après la proposition soumise et acceptée par le roi, ce qui laissait beaucoup de temps.

C'est donc ce « Pour » qui apporta la délivrance, un « Pour » qui empêcha Haman d'agir instinctivement et précipitamment comme il en avait l'habitude. Ces onze mois ont permis à tout le peuple de se réunir pour prier et faire Téchouva, et d'annuler ce terrible décret. Nous voyons que c'est justement le « Pour » qui est à l'origine de la délivrance.

Le Rav Moché Feinstein explique que le nom de Pourim renferme un message essentiel pour notre vie quotidienne. On ne doit jamais trop se réjouir de sa bonne fortune, c'est-à-dire se sentir trop en sécurité et à l'abri de tout, au point de plus avoir le besoin de prier D.ieu. Il faut au contraire toujours se sentir incertain de son sort pour ressentir le besoin de communiquer avec Hakadoch Baroukh Hou. Ceci est bien mis en évidence dans le récit de la Méguila : le destin souriait à Haman, mais les événements se retournèrent contre lui et firent basculer la situation en faveur des juifs.

Accomplissez la Mitsva du "Zékhèr léMa'hatsit Hachekel"

<https://www.ovdhm.com/demi-cheke/>



Cliquez ici